

**37<sup>ème</sup> COUPE de RIVIERE 2019 ( HAB MON 5A )**  
**CAP CORSE - CORSAIRE**  
4 ET 5 MAI 2019  
Marne - Bassin de la Pie  
C.V.B.M. Créteil

**1. REGLES:** La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV), en vigueur*
- 1.3 les règlements de série des 2 classes
- 1.4 Le présent avis de course, les IC et leurs annexes

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte aux CORSAIRE ( DL et JOG ) et aux CAP CORSE conformes à leur règlement de série et dont les propriétaires sont à jour de leur cotisation 2019
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription à l'adresse indiquée au plus tard le 22 avril 2019.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :  
Pour les 2 séries : 10, € par bateau  
Repas des équipages du samedi soir, 20, € par personne.

## 5. PROGRAMME

5.1 Samedi 4 mai 2019: à partir de 9 h. accueil, confirmation des inscriptions, et grutage des concurrents.

A dispo du comité de course à partir de 15 h.

Après ( la ) les manches, apéritif et diner des équipages.

Dimanche 5 mai 2019: à dispo du comité de course à partir de 10 h.

5.2 Jauge et contrôles :

Sans objet

5.3 Jours de course

| Date    | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Classe(s) |
|---------|---|-----------|
| 4/05/19 | 15 h  | Toutes    |
| 5/05/19 | 10 h  | Toutes    |

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h. le dimanche 5 mai 2019.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées au tableau selon la prescription fédérale

Les annexes aux IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées au tableau selon la prescription fédérale

## 7. LE PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type construit. Un raid pourra être lancé en fonction des conditions météo

7.2 L'emplacement de la zone de course est le Bassin de la Pie sur la Marne.

## 9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand plus de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Un seul classement en temps réel est établi pour les 2 classes

## 10. PLACE AU PORT

Dans la limite des places disponibles, il est possible de disposer d'une place à quai, ou à terre à partir du week-end précédent

## 12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 13. PRIX

Des coupes aux premier, deuxième et troisième, ainsi que des lots seront distribués à tous les concurrents en fonction des disponibilités

La FONFON CUP sera remise à la première féminine

## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

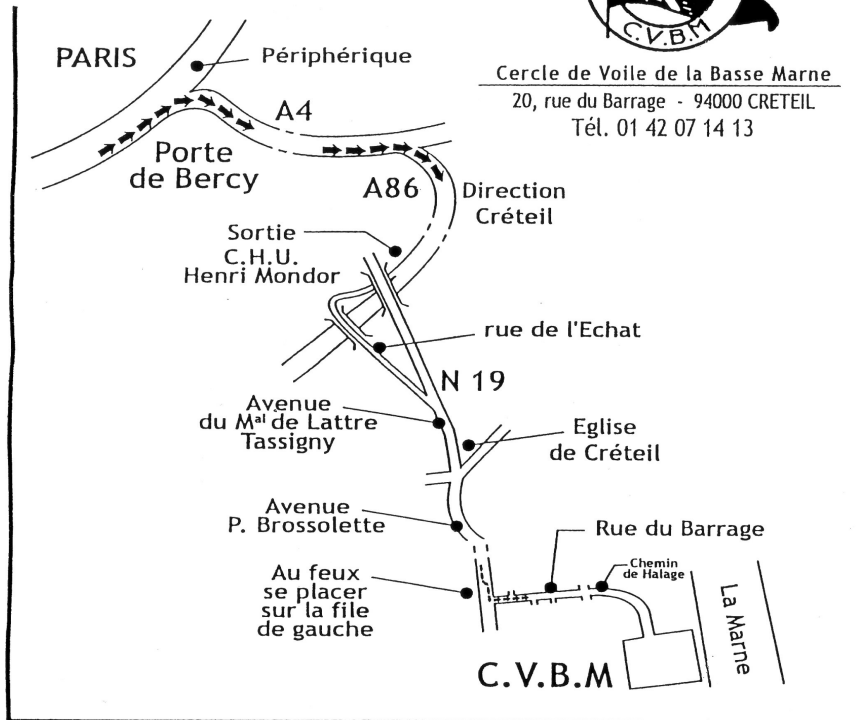
## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

[Philippe Roy: 06 75 87 31 16 phi.roy@wanadoo.fr](mailto:phi.roy@wanadoo.fr)

**REPAS DU SAMEDI SOIR, 20, € par personne.**  
**inscription avant le 22 avril 2019.**

## Plan d'accès au C.V.B.M.



---

# CERCLE DE LA VOILE DE LA BASSE MARNE

ASSOCIATION DECLAREE SELON LA LOI DU 1er JUILLET 1901 (N° 9761)

N° SIRET: 785698754 00013

Siège et club-house: 20 rue du Barrage - 94000 Créteil - téléphone: 01 42 07 14 13 - Site Web: <http://c.v.b.m.free.fr>

